

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE DAMERY**

---

Le neuf juin deux mil vingt-trois, 19 heures, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON – Patrick COOLS - Régis COUTANT – Victor DELABAYE – Jean-Pierre DIOT — Pascal GUILLEMONT – Maryse MINOT — Isabel MARTIN – Cristelle PERJESI – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Isabelle GERAUDEL, Guillaume DANTENY - Yves PUNTEL

Absente : Isabelle BLAISE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Monsieur Victor DELABAYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 24/2023 – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS – ÉLECTION DES SÉNATEURS :**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du Préfectoral du 27 avril 2023,

Le Conseil Municipal de Damery s'est réuni le 9 juin 2023 à 19 heures pour l'élection des délégués et délégués suppléants pour l'élection des sénateurs,

Liste candidate : « Pour Damery »

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Est élu la liste « Pour Damery »

Madame le Maire proclame les élus délégués :

Monsieur Patrick COOLS

Madame MIGNON-GROSJEAN Sandrine

Monsieur Régis COUTANT

Ainsi que les suppléants :

Madame Maryse MINOT

Monsieur Pascal GUILLEMONT

Madame Isabelle GÉRAUDEL

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **N° 25/2023 – CREATION DE DEUX POSTES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

#### **Décide**

**Art.1** : Deux emplois permanents d'Auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures sont créés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Art.2** : Les emplois d'Auxiliaire de puériculture relève du grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale.

**Art. 3** : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Medico-sociale

Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture de classe normale : - ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 2

**Art. 4** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création de deux postes permanents.

### **N° 26/2023 – AUTORISATION SIGNATURE CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR :**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Région Grand Est, qui en sa qualité d'Autorité Organisatrice de transport scolaire, souhaite la mise en place d'une charte de l'accompagnateur pour favoriser la mise en place volontaire de l'accompagnement et propose, au travers de la présente charte, la mise en place d'un partenariat solidaire pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les autocars.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la Charte de l'Accompagnateur.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **N° 27/2023 — CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE – SERVICE TECHNIQUE :**

Mr Patrick COOLS, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose le recours à un contrat à durée déterminée pour effectuer divers travaux du fait du surcroît de travail au service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **AUTORISE**

Le recours à un contrat à durée déterminée d'un agent à temps complet au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial, indice Brut 367, indice majoré 353 :

- pour une durée de temps de travail de 35 heures hebdomadaire du 19 Juin 2023 au 18 octobre 2023 pour assurer divers travaux d'entretien.

Les crédits sont inscrits au BP 2023.

### **N° 28/2023 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE – ALSH DE JUILLET :**

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, responsable de l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, expose les besoins en personnel pour l'ALSH du mois de Juillet et précise que le temps de travail indiqué comprend la préparation et le rangement du centre (contrats allant du vendredi 7 juillet au samedi 29 juillet 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la création des postes pour un accroissement saisonnier,

**ET AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint d'Animation :

#### **ALSH Maternel :**

FONTANESI Léa – Échelon 1 – I.B 367 – I.M 361 :	129 h 00
RUBIO Damien – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 364 :	129 h 00
PERRIGNON Loane - Échelon 1 - I.B 367 – I.M 361 :	129 h 00
CLAUSSE Charline Échelon 1 – I.B 367 – I.M 361 /	23 h 00

#### **ALSH Primaire :**

HUSSON Alexia – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 364 :	121 h 00
DOMINGUES Clara – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 364 :	129 h 00
CAMUS Arthur – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 364 :	119 h 00

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Patrick COOLS présente un avant-projet pour les travaux d'accessibilité à la mairie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide de poursuivre le projet.

Il informe qu'un nouvel agent pour le service technique a été recruté pour une durée de 6 mois.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Isabelle GERAUDEL rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 juillet 2023.

M. Pascal GUILLEMONT informe que les travaux à la zone artisanale concernant le débouchage de la canalisation en dessous du petit pont seront terminés la semaine prochaine.

La séance est levée à 20 h 30